



Garde d'enfants

Par Romaline

Bonjour,

Je suis divorcée du père de mes deux filles.

Il a sa boulangerie, a la garde un week-end sur deux et la moitié des vacances.

Ma fille de 6 ans m'a informée que lorsqu'elle est chez son père avec sa sœur (qui a 8 ans et est lourdement handicapée mentale), elles restent un peu dans la boulangerie en début de matinée avec leur père qui travaille et ensuite elles vont dans la maison (mitoyenne à la boulangerie) jusqu'en début d'après-midi lorsque leur père a terminé son travail.

Elles sont seules dans la maison malgré que leur père va surveiller de temps en temps, mais un accident est très vite arrivé, encore plus avec ma fille handicapée.

J'aurais voulu avoir des avis, que pourrais-je faire car je ne suis vraiment pas sereine de savoir quelles restent seule ou sur un lieu de travail qui contient quand même pas mal de dangers pour une enfant handicapée..

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez signaler la situation de danger aux services sociaux ou au 119.

Mais ne le faites pas à la légère.

Posez quand même la question à votre ex-mari : il y a peut être un autre adulte qui surveille pendant qu'il travaille ?

Demandez une enquête sociale.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781[/url]